37è ANNEE



correspondant au 28 octobre 1998

الجمهورية الجسرانرية الجمهورية المنتقاطية الشغبية

المريد الإسمالية المريدية

اِتفاقات دولیّه، قوانین ، ومراسیم و ارات میرات میرات میرات ، مقرات ، مناشیر، إعلانات و بلاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	
	1 An	1 An	7
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Te
Edition originale et sa traduction	2140,00 D:A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Abonnement et publicité:

IMPRIMERIE OFFICIELLE

7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER

Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50

ALGER

Télex: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises): BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne.

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 98-33 fonctionnement du mi	5 du 5 Rajab 1419 correspondant au 26 octobre 1998 portant transfert de crédits au budget de inistère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle
	DECISIONS INDIVIDUELLES
	ab 1419 correspondant au 26 octobre 1998 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission à la République
	1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination du directeur régional des impôts à
Décret exécutif du 3 Rajab 1	419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination de directeurs des impôts aux wilayas.
	1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de nines
	1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination du directeur des mines et de laya de Béjaïa
	o 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination de directeurs des travaux publics
Décrets exécutifs du 3 Rajab wilayas	1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination de directeurs de l'hydraulique aux
	1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination du directeur de la santé et de la laya de Chlef
récrets exécutifs du 3 Rajab la construction au	1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination de directeurs de l'urbanisme et de wilayas
	419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination du directeur de la concurrence et des de Médéa
	ARRETES, DECISIONS ET AVIS
·	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
rrêtés interministériels du A détachement et désign	Aouel Journada Ethania 1419 correspondant au 22 septembre 1998 portant renouvellement de nation de présidents des tribunaux militaires permanents
	MINISTERE DES FINANCES
correspondant au 19 d	la 1419 correspondant au 9 septembre 1998 modifiant et complétant l'arrêté du 26 Rajab 1416 lécembre 1995 portant création des inspections des impôts dans les wilayas relevant de la des impôts de Blida

SOMMATRE (suite)

1416 correspondant a gestion des maga	au 20 avril 1996 sins du timbr Oula 1419 corr	portant création	on et fixant les at	tributions de rec	ettes des impôts	rganisation, les	
attributions et la co		toriale des in	spections de la	garantie	Ali e e e e nace da		12
Arrêté du 18 Journada El C des inspections des	Oula 1419 corres	pondant au 9 s	eptembre 1998 po	rtant création et	fixant la consist	ance territoriale	14
Arrêté du 18 Journada El C des recettes des in	Jula 1419 corres npôts du Gouv	pondant au 9 se ernorat du G	eptembre 1998 por rand-Alger	rtant création et	fixant la consist	ance territoriale	19
						Middler Romadon R Grant	
Arrêté du 15 Journada El C	ula 1419 correst	ondant au 6 se	ptembre 1998 por	adaptant approbation	de la constructio	on d'un ouvrage	23
gazier							- 23
Arrêté du 15 Journada Eth	ania 1419 corres	spondant au 5	octobre 1998 por	ant approbation	de la construction	on d'un ouvrage	
	ania 1419 corres	spondant au 5			de la construction	••••••	
Arrêté du 15 Journada Eth	ania 1419 corres			Ciponiiii Cialle Sponiiii	estoreroros (1997) Alberta		24

UDECRETS

Décret présidentiel n° 98-334 du 5 Rajab 1419 correspondant au 26 octobre 1998 portant ratification par l'Algérie de l'adhésion à la société arabe d'investissement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-3° et 6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 82-14 du 30 décembre 1982 portant loi de finances pour 1983, notamment son article 26;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois des finances, notamment ses articles 27, 28, 48 à 50, 67 et 68;

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique;

Vu le contrat du 16 juillet 1974, modifié et complété portant création de la société arabe d'investissement ainsi que ses statuts;

Vu la décision du 3 Safar 1418 correspondant au 8 juin 1997 de l'assemblée générale extraordinaire de la société arabe d'investissement relative à l'adhésion de l'Algérie à la société:

Décrète :

Article 1er. — Est ratifié l'adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à la société arabe d'investissement.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Rajab 1419 correspondant au 26 octobre 1998.

Liamine ZEROUAL.

Décret présidentiel n° 98-335 du 5 Rajab 1419 correspondant au 26 octobre 1998 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa ler);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 97-02 du 2 Ramadhan 1418 correspondant au 31 décembre 1997 portant loi de finances pour 1998;

Vu la loi n° 98-08 du 12 Rabie Ethani 1419 correspondant au 5 août 1998 portant loi de finances complémentaire pour 1998;

Vu le décret présidentiel du 12 Ramadhan 1418 correspondant au 10 janvier 1998 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1998, au budget des charges communes;

Vu le décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1419 correspondant au 22 août 1998 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1998, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 98-20 du 19 Ramadhan 1418 correspondant au 17 janvier 1998 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1998, au ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1998, un crédit de cent millions de dinars (100.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 44-96 "Subvention pour sujétion de service public".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1998, un crédit de cent millions de dinars (100.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle et au chapitre n° 46-07 "Administration centrale — Contribution à l'établissement public d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (EPIH)".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Rajab 1419 correspondant au 26 octobre 1998.

Liamine ZEROUAL.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 5 Rajab 1419 correspondant au 26 octobre 1998 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 5 Rajab 1419 correspondant au 26 octobre 1998, il est mis fin , à compter du 25 octobre 1998, aux fonctions de chargé de mission à la Présidence de la République, exercées par M. Mohamed Chafik Mesbah.

Décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination du directeur régional des impôts à Sétif.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Abdelhamid Alliche, est nommé directeur régional des impôts à Sétif.

Décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination de directeurs des impôts aux wilayas.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, sont nommés directreurs des impôts aux wilayas suivantes, MM.

- Tahar Seraich, wilaya de Sétif,
- Miloud Otmani, wilaya d'El Tarf.

Décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'énergie et des mines.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Mohamed Oubelaïd Guedri, est nommé sous-directeur de gestion du domaine para-minier à la direction générale des mines au ministère de l'énergie et des mines.

Décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination du directeur des mines et de l'industrie à la wilaya de Béjaïa.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Hafid Smaoune, est nommé directeur des mines et de l'industrie à la wilaya de Béjaïa.

Décrets exécutifs du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination de directeurs des travaux publics aux wilayas.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, sont nommés directeurs des travaux publics aux wilayas suivantes, MM. :

- Abdelkader Abboura, wilaya de Tlemcen,
- Fateh Bouanani, wilaya de Jijel,
- Brahim Zeghouani, wilaya de Skikda,
- Rachid Allou, wilaya d'Aïn Defla,
- M'Hamed Abbas, wilaya de Ghardaïa.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 sont nommés directeurs des travaux publics aux wilayas suivantes, MM.:

- Mustapha Habbat, wilaya de Tiaret,
- Ahmed Berra, wilaya de Boumerdès,
- Ahsène Benalioua, wilaya d'El Tarf,
- Lahlou Bentouati, wilaya de Souk Ahras,
- Seddik Benkharfallah, wilaya de Tipaza.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Mourad Mokhtefi est nommé directeur des travaux publics à la wilaya d'El Oued.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Brahim Belabbès, est nommé directeur des travaux publics à la wilaya de Tindouf.

Décrets exécutifs du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination de directeurs de l'hydraulique aux wilayas.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, sont nommés directeurs de l'hydraulique aux wilayas suivantes, MM. :

- Abdelkader Benfatima, wilaya de Tamenghasset,
- Khaled Toumi, wilaya d'Annaba,
- Abdelouahab Saoud, wilaya de Médéa,
- Benaouda Menari, wilaya d'Aïn Defla.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, sont nommés directeurs de l'hydraulique aux wilayas suivantes, MM.:

- Belkacem Madani, wilaya d'Illizi,
- Bouziane Mazari, wilaya d'El Bayadh.

Décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Chlef.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Mohamed M'Hamedi Bouzina, est nommé directeur de la santé et de la population à la wilaya de Chlef.

Décrets exécutifs du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination de directeurs de l'urbanisme et de la construction aux wilayas.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Ahmed Bousseghier est nommé directeur de l'urbanisme et de la construction à la wilaya de Mostaganem.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Rachid Bougueddah, est nommé directeur de l'urbanisme et de la construction à la wilaya de Guelma.

Décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998 portant nomination du directeur de la concurrence et des prix à la wilaya de Médéa.

Par décret exécutif du 3 Rajab 1419 correspondant au 24 octobre 1998, M. Omar Amara, est nommé directeur de la concurrence et des prix à la wilaya de Médéa.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêtés interministériels du Aouel Joumada Ethania 1419 correspondant au 22 septembre 1998 portant renouvellement de détachement et désignation de présidents des tribunaux militaires permanents.

Par arrêté interministériel du Aouel Journada Ethania 1419 correspondant au 22 septembre 1998, le détachement de M. Lakhdar Bouchireb, auprès du ministère de la défense nationale est renouvelé, pour une durée d'une année, à compter du 15 septembre 1998, en qualité de président du tribunal militaire permanent de Blida – 1ère région militaire.

Par arrêté interministériel du Aouel Joumada Ethania 1419 correspondant au 22 septembre 1998, le détachement de M. Ahmed Sebbagh, auprès du ministère de la défense nationale est renouvelé, pour une durée d'une année, à compter du 1er septembre 1998, en qualité de président du tribunal militaire permanent d'Oran – 2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du Aouel Joumada Ethania 1419 correspondant au 22 septembre 1998, le détachement de M. Ahmed Belabiod, auprès du ministère de la défense nationale est renouvelé, pour une durée d'une année, à compter du ler septembre 1998, en qualité de président du tribunal militaire permanent de Béchar – 3ème région militaire.

Par arrêté interministériel du Aouel Joumada Ethania 1419 correspondant au 22 septembre 1998, le détachement de M. Noureddine Ibn Namoune, auprès du ministère de la défense nationale est renouvelé, pour une durée d'une année, à compter du 15 septembre 1998, en qualité de président du tribunal militaire permanent de Constantine – 5ème région militaire.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 18 Joumada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998 modifiant et complétant l'arrêté du 26 Rajab 1416 correspondant au 19 décembre 1995 portant création des inspections des impôts dans les wilayas relevant de la direction régionale des impôts de Blida.

Le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 91-60 du 23 février 1991, modifié et complété, déterminant l'organisation et les attributions des services extérieurs de l'administration fiscale:

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu l'arrêté du 26 Rajab 1416 correspondant au 19 décembre 1995 portant création des inspections des impôts dans les wilayas relevant de la direction régionale des impôts de Blida;

Vu l'arrêté du 18 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 12 juillet 1998 fixant la consistance territoriale, l'organisation et les attributions des directions régionales et des directions de wilaya des impôts;

Arrête:

Article 1er. — Le tableau visé à l'article 1er de l'arrêté du 26 Rajab 1416 correspondant au 19 décembre 1995 portant création des inspections des impôts dans les wilayas relevant de la direction régionale des impôts de Blida est modifié et complété conformément au tableau annexé au présent arrêté.

- Art. 2. La liste ainsi que la consistance territoriale des inspections des impôts des directions des impôts de Tizi-Ouzou Médea Djelfa, relevant de la direction régionale des impôts de Blida demeurent sans changement.
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998.

Ali BRAHITI.

TABLEAU ANNEXE

Inspections des impôts relevant de la direction régionale des impôts de Blida

Wilaya de Boumerdès

1	
Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Boumerdès	Communes : Boumerdès, Tidjelabine, Corso
Inspection des impôts de Bordj Ménaïel	Commune de Bordj Ménaïel
Inspection des impôts d'Isser	Communes : Isser, Chaâbet El Ameur, Timezrit
Inspection des impôts de Dellys	Communes : Dellys, Afir, Benchoud
Inspection des impôts de Baghlia	Communes : Baghlia, Sidi Daoud, Taourga, Ouled Aïssa, Naciria
Inspection des impôts de Boudouaou - Gare	Commune de Boudouaou secteur nord, commune de Boudouaou El Bahri
Inspection des impôts de Boudouaou - Château d'eau	Commune de Boudouaou secteur sud
Inspection des impôts de Thénia	Commune de Thénia
Inspection des impôts de Khemis El Khechna	Communes : Khemis El Khechna, Hammadi
Inspection des impôts de Zemmouri	Communes : Zemmouri, Legata, Djinet, Si Mustapha
Inspection des impôts de Béni Amrané	Communes : Béni Amrane, Ammal, Souk El Had
Inspection des impôts de Ouled Moussa	Communes : Ouled Moussa, El Kharouba, Ouled Heddadj, Keddara, Bouzegza, l'Arbatache

Wilaya de Tipaza

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Tipaza	Communes : Tipaza, Nador Menaceur, Sidi Amar
Inspection des impôts de Hadjout	Communes : Hadjout, Merad
Inspection des impôts de Hamr El Aïn	Communes : Hamr El Aïr Bourkika, Sidi Rached
Inspection des impôts de Fouka	Communes : Fouka, Douaouda
Inspection des impôts de Cherchell	Communes: Cherchell, Sid Ghiles, Hadjrat Ennas, Sid Semiane
Inspection des impôts de Gouraya	Communes: Gouraya, Larhai Aghbal, Damous Messelmoun, Béni Meleuk
Inspection des impôts de Bou Ismail	Commune de Bou Ismaïl
Inspection des impôts de Bou Haroun	Communes : Bou Haroun, Aïr Tagouraït, Khemisti
Inspection des impôts de Koléa	Commune de koléa
Inspection des impôts d'Attatba	Communes: Attatba, Chaïba

Wilaya de Blida

Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Blida - Larbi Tebessi	Commune de Blida: Boulevard Bougara, Boulevard Larb Tebessi, <u>Rue</u> des Martyrs Rue Souidani Boudjamaâ Marché Des frères Yacoub Place Larbi Ben M'Hidi
Inspection des impôts de Blida - Ben Badis	Commune de Blida: Boulevard Takarli, Boulevard Ben Badis Douerate, Marché Guessab Place Sidi El-Kebir
Inspection des impôts de Blida - Amara Youcef	Commune de Blida: Avenue Kritli Mokhtar (côté impair), Avenue Amara Youcef, Avenue Ben Boulaïd, Boulevard des 20 Mètres, rue Belkacem El Ouzri, rue de la Palestine

Wilaya de Blida (suite)

Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Blida – Kritli Mokhtar	Commune de Blida : Avenue Kritli Mokhtar, Avenue Yousfi Abdelkader, Cité des Palmiers, Cité Oued Meftah Cité Benachour
Inspection des impôts de Blida – Zabana	Commune de Blida: Avenue Emir Abdelkader, Avenue Mekerkeb Ben Youcef, Boulevard Mahjoub Boualem, Gare Routière, Zone industrielle Ben Boulaid
Inspection des impôts de Bougara	Communes de ; Bougara, Hammam Mélouane, Ouled Slama
Inspection des impôts de Larbaâ	Communes de : Larbaâ, Souhane
Inspection des impôts de Meftah	Communes de : Meftah, Djebabra
Insepction des impôts d'El Affroun	Communes de : El Affroun, Oued Djer
Inspection des impôts de Mouzaïa	Communes de : Mouzaïa, Aïn Romana, Chiffa
Inspection des impôts d'Ouled Yaïch	Commune de : Ouled Yaïch
Inspection des impôts de Béni Mered	Commune de : Béni Mered
Inspection des impôts d'Oued El Alleug	Communes de : Ouled El Alleug, Béni Tamou
Inspection des impôts de Bouarfa	Communes de : Bouarfa, Chréa
Inspection des impôts de Bouinan	Communes de : Bouinan, Chebli
Inspection des impôts de Soumaâ	Communes de : Soumaâ, Guerrouaou
Inspection des impôts de Boufarik – Safta	Commune de : Boufarik, Secteur sud
Inspection des impôts de Boufarik - Boukhtachi	Commune de : Boufarik secteur nord, Benkhellil

Arrêté du 18 Joumada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998 modifiant et complétant l'arrêté du 26 Rajab 1416 correspondant au 19 décembre 1995 portant création et fixant la consistance territoriale des recettes des impôts dans les wilayas relevant de la direction régionale des impôts de Blida.

Le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée, relative à l'organisation territoriale du pays;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 91-60 du 23 février 1991, modifié et complété, déterminant l'organisation et les attributions des services extérieurs de l'administration fiscale;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministre des finances;

Vu l'arrêté du 26 Rajab 1416 correspondant au 19 décembre 1995 portant création et fixant la consistance territoriale des recettes des impôts dans les wilayas relevant de la direction régionale des impôts de Blida;

Vu l'arrêté du 18 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 12 juillet 1998 fixant la consistance territoriale, l'organisation et les attributions des directions régionales et des directions de wilaya des impôts;

Arrête:

Article 1er. — Le tableau visé à l'article 2 de l'arrêté du 26 Rajab 1416 correspondant au 19 décembre 1995 portant création et fixant la consistance territoriale des recettes des impôts dans les wilayas relevant de la direction régionale des impôts de Blida est modifié et complété conformément au tableau annexé au présent arrêté.

- Art. 2. La liste ainsi que la consistance territoriale des recettes des impôts des directions des impôts de Tizi-Ouzou Médea Djelfa, relevant de la direction régionale des impôts de Blida demeurent sans changement.
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998.

Ali BRAHITI.

TABLEAU ANNEXE Direction des impôts de la wilaya de Blida

Recettes de recouvrement

Désignation et siège	Consistance
de la recette	territoriale
Recette des impôts de	Commune de Blida, secteurs :
Blida - Larbi Tebessi	Larbi Tebessi, Benbadis
Recette des impôts de	Commune de Blida, secteurs :
Blida - Amara Youcef	Amara Youcef, Kritli Mokhtar
Recette des impôts de	Commune de Blida, secteurs :
Blida - Zabana	Zabana, Bouarfa, Chréa
Recette des impôts	Communes de : Ouled Yaïch,
d'Ouled yaïch	Béni Mered
Recette des impôts de Boufarik	Communes de : Boufarik, Guerrouaou, Soumâa, Ben Khelil
Recette des impôts de Chebli	Communes de : Chebli, Bouinan
Recette des impôts de Bougara	Communes de : Bougara, Hammam Melouane, Ouled Slama
Recette des impôts de	Communes de : Larbâa,
Larbaâ	Souhane, Meftah, Djebabra
Recette des impôts de	Communes de : Mouzaïa,
Mouzaïa	Chiffa, Aïn Romana
Recette des impôts	Communes de : Oued El
d'Oued El Alleug	Alleug, Béni Tamou
Recette des impôts d'El	Communes de : El Affroun,
Affroun	Oued Djer

Recettes de Gestion

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette communale de Blida	Communes de : Blida, Bouarfa
Recette inter- communale d'Ouled Yaïch	Communes de : Ouled Yaïch, Béni Mered, Chréa
Recette communale de Boufarik	Communes de : Boufarik, secteur sanitaire de Boufarik bureau de bienfaisance unique de Boufarik

Recettes de gestion (suite)

	. W.G.J.
Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette intercommunale de Chebli	Communes de : Chebli, Bouinan
Recette intercommunale de Bougara	Communes de : Bougara, Hammam Melouane, Ouled Slama
Recette intercommunale de Larbâa	Communes de : Larbâa, Souhane
Recette intercommunale de Meftah	Communes de : Meftah, Djebabra, secteur sanitaire de Larbâa
Recette intercommunale d'El Affroun	Communes de : El Affroun, Oued Djer, secteur sanitaire d'El Affroun
Recette intercommunale de Mouzaïa	Communes de : Mouzaïa, Chiffa, Aïn Romana, Bureau de bienfaisance unique de Mouzaïa
Recette intercommunale d'Oued El Alleug	Communes de : Oued El Alleug, Béni Tamou, Ben Khelil
Recette intercommunale de Soumâa	Communes de : Soumâa, Guerrouaou
Recette Blida hôpitaux siège : Hôpital Frantz Fanon Blida	Centre hospitalo-universitaire de Blida, Hôpital psychiatrique de Blida, Ecole de formation paramédicale de Blida, Centre pour enfants inadaptés mentaux de Bouinan, Ecole de jeunes sourds de Blida, Centre pour insuffisants respiratoires de Chréa, Centre anti-cancéreux de Blida

Direction des impôts de la wilaya de Tipaza Recettes de recouvrement

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale	
Recette des impôts de Koléa	Communes de : Koléa, Hattatba, Chaïba	
Recette des impôts de Fouka	Communes de : Fouka, Douaouda	
Recette des impôts de Bou Ismaïl	Communes de Bou Ismaïl, Aïn Tagouraït, Khemisti, Bouharoun	
Recette des impôts de Tipaza	Communes de : Tipaza, Nador, Sidi Amar, Menaceur	
Recette des impôts de Cherchell	Communes de : Cherchell, Sidi Ghilès, Sidi Semiane, Hadjrat Nass, Gouraya, Larhat, Béni Meleuk, Aghbal, Damous, Messelmoun	
Recette des impôts de Hadjout	Communes de: Hadjout, Merad, Sidi Rached, Hamer El Aïn, Bourkika	

Recettes de gestion

Recett	es de gestion
Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette intercommunale de Cherchell	Communes de : Cherchell, Sid Ghilès, Sidi Semiane, Hadjera Nass, secteur sanitaire de Cherchell
Recette intercommunale de Hadjout	Communes de : Hadjout, Merad secteur sanitaire de Hadjout école des jeunes sourds de Hadjout
Recette intercommunale de Hamr El Aïn	Communes de: Hamr El Aïn Bourkika, Sidi Rached
Recette intercommunale de Fouka	Communes de : Fouka, Douaouda, centre médico- pédagogique pour handicapés mentaux de Douaouda
Recette intercommunale de Hattatba	Communes de : Hattatba, Chaïba

Recettes de gestion (suite)

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette intercommunale de Gouraya	Communes de : Gouraya Messelmoun, Aghbal Damous, Larhat, Béni Meleuk secteur sanitaire de Gouraya
Recette communale de Koléa	Commune de Koléa, secteur sanitaire de Koléa S.I.D.P. (syndicat inter-communal de décharge publique) syndicat d'irrigation de Berbessa
Recette communale de Bou Ismaïl	Commune de Bou Ismail : Centre pour retardés mentaux de Bou Ismail
Recette intercommunale de Bou Haroun	Communes de : Bou Haroun, Khemisti, Aïn Tagouraït
Recette intercommunale de Tipaza	Communes de : Tipaza, Nador, Sidi Amar, Menaceur

Wilaya de Boumerdes Recettes de recouvrement

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette des impôts de Boumerdès	Communes de : Boumerdès, Tidjelabine, Corso
Recette des impôts de Bordj Ménaïel	Communes de : Bordj Ménaïel, Djinet, Legata, Zemmouri
Recette des impôts de Dellys	Communes de : Dellys, Afir Benchoud, Baghlia, Sidi Daoud, Ouled Aïssa, Taourga, Naciria
recette des impôts d'Isser	Communes de : Isser, Châabat El Ameur, Timezrit, Si Mustapha
recette des impôts de Boudouaou	Communes de : Boudouaou, Boudouaou El Bahri, Keddara, Bouzegza, Kharouba, Ouled Haddadj
Recette des impôts de Khemis El Khechna	Communes de : Khemis El Khechna, Ouled Moussa, Larbatache, Hammadi
Recette des impôts de Thénia	Communes de Béni Amrane, Ammal, Souk El Had, Thénia

Recettes de gestion

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette communale de Boumerdès	Communes de : Boumerdès, Tidjelabine, Corso
Recette communale de Bordj Ménaïel	Communes de : Bordj Ménaïel, Secteur sanitaire de Bordj Ménaïel, foyer pour personnes âgées et handicapées, école spécialisée pour enseignement de jeunes aveugles
Recette intercommunale de Dellys	Communes de : Dellys, Afir Benchoud, secteur sanitaire de Dellys
Recette intercommunale de Baghlia	Communes de : Baghlia, Sidi Daoud, Ouled Aïssa, Taourga, Naciria
Recette intercommunale de Boudouaou	Communes de Boudouaou : Boudouaou El Bahri, bureau de bienfaisance de Boudouaou
Recette intercommunale d'Isser	Communes de : Isser, Châabet El Ameur, Timezrit
Recette intercommunale	Communes de : Ouled Moussa, Larbatache
Recette intercommunale de Khemis El Khechna	Communes de : Khemis El Khechna, Hammadi, Bouzegza, Kaddara, Ouled Haddadj, Kharrouba
Recette intercommunale de Zemmouri 6 h	Communes de : Zemmouri, Si Mustapha, Djinet, Legata
Recette communale de Thénia	Commune de Thénia : Secteur sanitaire de Boumerdès
Recette intercommunale de Béni Amrane	Communes de : Béni Amrane, Souk El Had, Ammal

Arrêté du 18 Joumada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998 modifiant et complétant l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 20 avril 1996 portant création et fixant les attributions de recettes des impôts chargées de la gestion des magasins du timbre.

Le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée, relative à l'organisation territoriale du pays;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 91-60 du 23 février 1991, modifié et complété, déterminant l'organisation et les attributions des services extérieurs de l'administration fiscale:

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 20 avril 1996 portant création et fixant les attributions de recettes des impôts chargées de la gestion des magasins du timbre.

Vu l'arrêté du 18 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 12 juillet 1998 fixant la consistance territoriale, l'organisation et les attributions des directions régionales et des directions de wilaya des impôts;

Arrête:

Article 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 20 avril 1996, susvisé, est modifié et complété comme suit :

"Il est créé auprès de la direction des impôts d'Alger-centre et des directions des impôts des wilayas d'Oran-ouest, Constantine, Annaba, Blida, Sétif, Chlef, Béchar et Ouargla, une recette des impôts, chargée de la gestion du magasin du timbre".

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 20 avril 1996, susvisé, est modifié et complété comme suit :

"La recette des impôts d'Alger-centre chargée de la gestion du magasin du timbre est dénommé : recette centrale du timbre.

A ce titre, elle assure:

- la passation et la réception des commandes de timbres;
- l'approvisionnement des reccettes régionales du timbre, de la régie du ministère des affaires étrangères, des recettes des impôts et des recettes des P.T.T de la région d'Alger.

Elle en tient comptabilité".

Art. 3. — L'article 3 de l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 20 avril 1996, susvisé, est modifié et complété comme suit :

"La recette des impôts chargée de la gestion du magasin du timbre des autres wilayas est dénommée : recette régionale du timbre.

A ce titre, elle approvisionne en timbres les recettes des impôts, et les recettes des P.T.T, de la région.

Elle en tient comptabilité".

Art. 4. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998.

Ali BRAHITI.

Arrêté du 18 Joumada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998 portant création et fixant l'organisation, les attributions et la consistance territoriale des inspections de la garantie.

Le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget;

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée, relative à l'organisation territoriale du pays;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 91-60 du 23 février 1991, modifié et complété, déterminant l'organisation et les attributions des services extérieurs de l'administration fiscale;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu l'arrêté du 18 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 12 juillet 1998 fixant la consistance territoriale, l'organisation et les attributions des directions régionales et des directions de wilaya des impôts;

Arrête:

Article ler. — Le présent arrêté a pour objet de créer les inspections de la garantie et de préciser leurs organisations, leurs attributions, ainsi que leurs consistances territoriales.

- Art. 2. Il est crée au niveau de la direction des impôts d'Alger-Centre et des directions des impôts des wilayas de : Blida, Tizi-Ouzou, Laghouat, Oran-ouest, Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Saïda, Constantine, Annaba, Sétif, Batna et Guelma deux (2) catégories d'inspections de la garantie dénommées :
 - inspection de la garantie "assiette";
 - inspection de la garantie "enquête et contrôle".
- Art. 3. Les directions des impôts citées à l'article 2 ci-dessus sont regroupées en trois (3) régions :
 - région centre;
 - région est;
 - région ouest.
- Art. 4. L'inspection de la garantie "assiette" est chargée:

- des essais et du poinçonnage des ouvrages en métaux précieux;
- de l'assiette, de la liquidation et de la perception des droits d'essai et de garantie, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.
- Art. 5. L'inspection de la garantie "enquête et contrôle" est chargée de :
 - de la vérification fiscale des bijoutiers;
- de la recherche, du contrôle et de la répression des infractions, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.
- Art. 6. La liste ainsi que la consistance territoriale de l'inspection de la garantie "assiette" et de l'inspection de la garantie "enquête et contrôle" sont fixées conformément au tableau annexé au présent arrêté.
- Art. 7. Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.
- Art. 8. Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998.

Ali BRAHITI.

TABLEAU ANNEXE

FIXANT LA CONSISTANCE TERRITORIALE DES INSPECTIONS DE LA GARANTIE "ASSIETTE" ET DES INSPECTIONS DE LA GARANTIE "ENQUETES ET CONTROLE"

Section centre

SIEGE DES INSPECTIONS	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE	NOMBRE D'INSPECTIONS
Alger-Centre	Gouvernorat du Grand-Alger, wilaya de Tamenghasset	02
Blida	Wilayas de : Blida, Tipaza, Médéa, Aïn Defla	02
Tizi-Ouzou	Wilayas de : Tizi-Ouzou, Boumerdès, Bouira	02
Laghouat	Wilayas de : Laghouat, Djelfa, Ghardaïa, Ouargla, Illizi	02

Région ouest

SIEGE DES INSPECTIONS	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE	NOMBRE D'INSPECTIONS
Oran-Ouest	Wilayas de : Oran, Mascara	02
Tlemcen	Wilaya de Tlemcen	02
Sidi Bel-Abbès	Wilayas de : Sidi Bel-Abbès, Aïn Témouchent, Tiaret, Tissemsilt	02
Mostaganem .	Wilayas de : Mostaganem, Relizane, Chlef	02
Saïda Wilayas de : Saïda, Béchar, Adrar, Tindouf, El Bayadh, Naâma		02

Région est

SIEGE DES INSPECTIONS	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE	NOMBRE D'INSPECTIONS
Constantine	Wilayas de : Constantine, Mila, Oum El Bouaghi	02
Annaba	Wilayas de : Annaba, Skikda, El Tarf 02	
Sétif	Wilayas de : Sétif, M'Sila, Béjaïa, Jijel, Bordj Bou Arréridj 02	
atna Wilayas de : Batna, Biskra, El Oued, Khenchela		02
Guelma Wilayas de : Guelma, Souk Ahras, Tébessa		02

Arrêté du 18 Joumada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998 portant création et fixant la consistance territoriale des inspections des impôts du Gouvernorat du Grand-Alger.

Le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu l'ordonnance n° 97-14 du 24 Moharam 1418 correspondant au 31 mai 1997 relative à l'organisation territoriale de la wilaya d'Alger;

Vu l'ordonnance n° 97-15 du 24 Moharam 1418 correspondant au 31 mai 1997 fixant le statut particulier du Gouvernorat du Grand-Alger;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 97-292 du 28 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 2 août 1997 fixant l'organisation administrative du Gouvernorat du Grand-Alger;

Vu le décret exécutif n° 91-60 du 23 février 1991, modifié et complété, déterminant l'organisation et les attributions des services extérieurs de l'administration fiscale;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu l'arrêté du 18 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 12 juillet 1998 fixant la consistance territoriale, l'organisation et les attributions des directions régionales et les directions de wilaya des impôts;

Arrête :

Article 1er. — Il est créé dans les directions des impôts d'Alger Centre, Sidi M'Hamed, Bir Mourad Raïs, El Harrach, Cheraga et Rouiba relevant du Gouvernorat du Grand-Alger, des inspections des impôts dont la liste et la consistance territoriale figurent au tableau annexé au présent arrêté.

- Art. 2. La délimitation des circonscriptions territoriales des impôts citées à l'article 1er ci-dessus est fixée par décision des directeurs des impôts concernés.
- Art. 3. Les dispositions de l'arrêté du 26 Rajab 1416 correspondant au 19 décembre 1995 portant création des inspections des impôts dans les wilayas relevant de la direction régionale des impôts d'Alger sont abrogées.
- Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998.

Ali BRAHITI.

TABLEAU ANNEXE

INSPECTIONS DES IMPOTS RELEVANT DES DIRECTIONS DES IMPOTS DE LA DIRECTION REGIONALE DU GOUVERNORAT DU GRAND ALGER

Direction d'Alger-Centre

Direction	d'Alger-Centre
Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Didouche Mourad	Partie de la commune d'Alger-Centre limitée par les inspections : Abdelkrim El Khettabi au nord-ouest, Hassiba Ben Bouali, Khelifa Boukhalfa au nord-est, Krim Belkacem au sud-est et sud-ouest
Inspection des impôts de Larbi Ben M'Hidi	Partie de la commune d'Alger-Centre limitée par les inspections : Debbih Chérif, Emir Abdelkader à l'ouest, Abdelkrim El Khettabi, Didouche Mourad, Krim Belkacem à l'est, par toutes les installations portuaires au nord, par la commune d'El Biar au sud
Inspection des impôts de Abdelkrim El Khettabi	Partie de la commune d'Alger-Centre limitée par les inspections Larbi Ben M'Hidi au nord-est, nord-ouest et sud ouest, Didouche Mourad au sud-est
Inspection des impôts de l'Emir Abdelkader	Partie de la commune d'Alger-Centre limitée par les inspections Debbih Chérif au nord et à l'ouest, Larbi Ben M'Hidi à l'est et au nord-est, commune d'El Biar au sud
Inspection des impôts de Debbih Chérif	Partie de la commune d'Alger-Centre limitée par les inspections : Larbi Ben M'Hidi au nord-est, Emir Abdelkader à l'est, par la commune d'El Biar au sud, par la mer au nord, par la rue Debbih Chérif à l'ouest
Inspection des impôts de Hocine Beladjel	Partie de la commune d'Alger-Centre limitée par les inspections : Ferhat Boussad, Khélifa Boukhalfa au nord, Krim Belkacem à l'ouest, commune d'El Biar au sud et à l'est

Direction d'Alger-Centre (suite)

Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Krim Belkacem	Partie de la commune d'Alger-Centre limitée par les inspections : Didouche Mourad au nord Khélifa Boukhalfa à l'est, Hocine Beladjel au sud-est et commune d'El Biar au sud-ouest
Inspection des impôts de Bab El Oued - Boubella	Commune de Bab El Oued, limitée par: avenue Boubella côté pair et hôpital Maillot à l'ouest, sûreté nationale à l'est
Inspection des impôts de Bab El Oued - Colonel Lotfi	Commune de Bab El Oued, limitée par: avenue Colonel Lotfi, côté impair et hôpital Maillot à l'ouest, lycée Emir Abdelkader à l'est
Inspection des impôts de Bab El Oued - Mira	Commune de Bab El Oued, limitée par : hôpital Maillot au nord, siège APC de Bab El Oued au sud
Inspection des impôts de Bologhine	Commune de Bologhine
Inspection des impôts de la Basse Casbah - Amirauté	Commune de la Casbah : secteur Amirauté
Inspection des impôts de la Casbah port - Alger port	Commune de la Casbah : secteur port d'Alger, secteur pêcherie
Inspection des impôts de la haute Casbah - Bab Djedid	Commune de la Casbah : secteur de Bab Djedid lettre A
Inspection des impôts d'Oued Koriche	Commune d'Oued Koriche, limitée par : Casbah à l'est, Bab El Oued au nord, El Biar et Casbah au sud, rue Jules Camban à l'ouest
Inspection des impôts de Beau Fraisier	Commune d'Oued Koriche limitée par : Scotto Nadal et route de Mont Plaisant à l'ouest, rue Jules Camban à l'est, Triolet au nord, El Kettar au sud
Inspection des impôts de Raïs Hamidou	Commune de Raïs Hamidou

Direction	d'Alger	Centre	(suite)
-----------	---------	--------	---------

Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale	
Inspection des impôts d'Opéra - Bouzrina	Commune de la Casbah, limité par : Avenue Aït Hamouda et rue Bouzrina à l'est, Port Saïd au sud, rue Debbih Chérif à l'ouest	
Inspection des impôts d'Opéra - Ketchaoua	Commune de la Casbah limitée par : Ketchaoua à l'ouest, rue Debbih Chérif à l'est, rue Bouzrina au sud, Port Saïd au nord	
Directi	on de Chéraga	
Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale	
Inspection des impôts de Chéraga	Commune de Chéraga	
Inspection des impôts de de Chéraga - Bouchaoui	Commune de Chéraga : secteur ouest	
Inspection des impôts d'Ouled Fayet	Commune d'Ouled Fayet	
Inspection des impôts d'Aïn Benian	Commune d'Aïn Béninan : secteurs centre et est	
Inspection des impôts d'Aïn Bénian - El Djamila	Commune d'Aïn Benian : secteurs centre et ouest - Haï El Djamila	
Inspection des impôts de Dely Ibrahim	Commune de Dely Ibrahim	
Inspection des impôts de Hammamet	Commune de Hammamet	
Inspection des impôts de Zéralda	Communes de : Zéralda, Mahelma	
Inspection des impôts de Staouéli	Commune de Staouéli	
Inspection des impôts de Draria	Commune de Draria	
Inspection des impôts de Douéra	Commune de Douéra	
Inspection des impôts de Birtouta	Communes de Ouled Chebel, Birtouta, Tessala El Merdja	
Inspection des impôts de Baba Hassen	Communes de Baba Hassen, El Achour	
Inspection des impôts de	Communes de : Khraïcia,	

Rahmania, Souidania

Khraïcia

Direction de Bir Mourad Raïs

Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Djasr Kasantina	Commune de Djsar Kasantina
Inspection des impôts de Birkhadem - El Azhar	Partie de la commune de Birkhadem séparée par le côté pair par les inspections: Ibn Sina, El Afia conctourne l'autoroute de Blida à l'entrée de Bir Mourad Raïs
Inspection des impôts de Birkhadem - Ibn Sina	Partie de la commune de Birkhadem séparée de l'inspection El Azhar par la route d'El Harrach jusqu'à Aïn Naadja, Haouch Habqui, Sidi Embarek jusqu'à la localité Saint Charles
Inspection des impôts de Birkhadem - El Afia	Partie de la commune de Birkhadem séparée de l'inspection Ibn Sina par la route d'El Harrach jusqu'à Aïn Naadja, l'ancienne autoroute, la route de Saoula et route du Kaddous
Inspection des impôts de Hydra	Commune de Hydra
Inspection des impôts de Bir Mourad Raïs	Commune de Bir Mourad Raïs
Inspection des impôts de Saoula	Commune de Saoula
Inspection des impôts de Bouzaréah - Baïnem	Commune de Bouzaréah limitée par : Carrefour Béni Messous à l'est, Sidi Youcef à l'ouest, rue Remli côté impair au nord, commune de Béni Messous au sud
Inspection des impôts de Bouzaréah - Mandhar El Djamil	Commune de Bouzaréah limitée par les communes : Oued Koriche, Bab El Oued et Raïs Hamidou au sud, route de Frais Vallon à l'est, rue des Zouaves à l'ouest

Direction de Bir Mourad Raïs (suite)

L. BANK WAS COLUMN	
Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Bouzaréah - Fougeroux	Commune de Bouzaréah, limitée par : Chevaley vers Dely Ibrahim à l'est, Chevalley rue Remli côté pair vers place centrale à l'ouest, rue Remli, route neuve côté impair au nord
Inspection des impôts de Béni Messous	Commune de Béni Messous
Inspection des impôts de Ben Aknoun	Commune de Ben Aknoun
Inspection des impôts d'El Biar - Bougara	Commune d'El Biar, limitée par : Commune de Hydra à l'est, avenue Malika Gaïd côté pair au nord, Bd Bachir El Ibrahimi au sud, Bd Bougara côté pair à l'ouest
Inspection des impôts d'El Biar - Malika Gaïd	Commune d'El Biar limitée par : Centre commercial à l'ouest, avenue Malika Gaïd, côté pair au sud, route de Chateauneuf au nord, route de Ben Aknoun à l'est
Inspection des impôts d'El Biar - Ali Khodja	Commune d'El Biar, limitée par : Chevalley à l'ouest, hôtel Aurassi à l'est, avenue Malika Gaïd au sud, route de Frais Vallon au nord

Direction d'El Harrach

Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts d'El Harrach - Boumaati	Commune d'El Harrach : secteur est
Inspection des impôts d'El Harrach - 5 Juillet	Commune d'El Harrach : secteur ouest
Inspection des impôts de Bourouba	Commune de Bourouba
Inspection des impôts de Bachdjarah I	Commune de Bachdjarah : secteur est

Direction d'El Harrach (suite)

D	
Désignation des inspections et siège	Circonscription . territoriale
Inspection des impôts de Bachdjarah II	Commune de Bachdjarah : secteur ouest
Inspection des impôts d'Oued Smar	Commune d'Oued Smar
Inspection des impôts de Baraki	Commune de Baraki
Inspection des impôts des Eucalyptus	Commune des Eucalyptus : secteur ouest
Inspection des impôts des Eucalyptus - Cherarba	Commune des Eucalyptus : secteur Est
Inspection des impôts de Sidi Moussa	Communes de Sidi Moussa - Ouled Slama

Direction de Rouiba

Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Rouiba	Commune de Rouiba
Inspection des impôts de Réghaïa	Commune de Réghaïa
Inspection des impôts de Dar El Beïda	Commune de Dar El Beïda
Inspection des impôts de Bab Ezzouar	Commune de Bab Ezzouar
Inspection des impôts de Bordj El Kiffan - Ben ' Zerga	Commune de Bordj El Kiffan : secteur est
Inspection des impôts de Bordj El Kiffan - Verte Rive	Commune de Bordj El Kiffan : secteur ouest
Inspection des impôts d'Aïn Taya	Communes d'Aïn Taya, Bordj El Bahri, El Marsa, Haroua
Inspection des impôts de Mohammadia	Commune de Mohammadia

Direction de Sidi M'Hamed

Désignation des inspections et siège	Circonscription territoriale
Inspection des impôts de Hassiba Ben Bouali	Partie de la commune de Sidi M'Hamed limitée par les inspections : Belouizdad, 11 Décembre 1960 à l'est, 1er Mai, Khélifa Boukhalfa, Ferhat Boussaad au sud, Abdelkrim El Khettabi à l'ouest, avenue de l'ALN au nord
Inspection des impôts de Ferhat Boussaad	Partie de la commune de Sidi M'Hamed limitée par les inspections : Hassiba Ben Bouali au nord, ler Mai à l'est, Khélifa Boukhalfa à l'ouest, Hocine Beladjel au sud
Inspection des impôts de Khélifa Boukhalfa	Partie de la commune de Sidi M'Hamed limitée par les inspections : Hassiba Ben Bouali au nord et à l'ouest, Ferhat Boussaad à l'est, Krim Belkacem au sud
Inspection des impôts du 1er Mai	Partie de la commune de Sidi M'Hamed limitée par les inspections : Hassiba Ben Bouali, Ferhat Boussaad au nord et à l'ouest, El Mouradia au sud, Mohamed Zekkal, Belouizdad 11 Décembre 1960 à l'est
Inspection des impôts de Mohamed Zekkal	Partie de la commune de Sidi M'Hamed limitée par les inspections : 1er Mai au nord et à l'ouest, El Mouradia au sud, commune de Belouizdad à l'est
Inspection des impôts du 11 décembre 1960	Partie de la commune de Belouizdad limitée par les inspections : Hamma Annassers à l'ouest, commune de Sidi M'Hamed à l'est et au sud, avenue de l'ALN au nord

Direction de Sidi M'Hamed (suite)

Désignation	Circonscription
des inspections et siège	territoriale
Inspection des impôts de Kouba - Ben Omar	Partie de la commune de Kouba limitée par les inspections: Hussein Dey au nord-est, Garidi au sud-ouest, Vieux Kouba au nord-sud, limitée par Djasr Kassentina au sud, chemin des Fusillés au nord-ouest, route de Bachedjarah à l'est
Inspection des impôts de Kouba - Garidi	Partie de la commune de Kouba limitée par les inspections : Ben Omar à l'est, Vieux Kouba au nord limitée par Djasr Kassentina au sud
Inspection des impôts de Vieux Kouba	Partie de la commune de Kouba limitée par les inspections : Ben Omar au nord et à l'est, Garidi au sud, El Madania au nord-ouest limitée par la commune de Bir Mourad Raïs au sud-ouest
Inspection des impôts d'El Madania	Commune d'El Madania
Inspection des impôts d'Hussein Dey - Tripoli	Commune de Hussein Dey, rue Hamidouche Slimane côté impair
Inspection des impôts d'Hussein Dey - Carroubier	Commune de Hussein Dey, Caroubier côté pair
Inspections des impôts de Hamma Annassers	Partie de la commune de Sidi M'Hamed limitée par les inspections : Belouizdad, 11 Décembre 1960 à l'ouest, avenue Belkacem Mohamed, chemin des Fusillés à l'est, El Madania au sud par la mer au nord
Inspections des impôts d'El Mouradia	Commune d'El Mouradia
Inspection des impôts d'El Magharia	Commune d'El Magharia
4	

Arrêté du 18 Joumada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998 portant création et fixant la consistance territoriale des recettes des impôts du Gouvernorat du Grand-Alger.

Le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé du budget,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu l'ordonnance n° 97-14 du 24 Moharamm 1418 correspondant au 31 mai 1997 relative à l'organisation territoriale de la wilaya d'Alger;

Vu l'ordonnance n° 97-15 du 24 Moharamm 1418 correspondant au 31 mai 1997 fixant le statut particulier du Gouvernorat du Grand-Alger;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 97-292 du 28 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 2 août 1997 fixant l'organisation administrative du Gouvernorat du Grand-Alger;

Vu le décret exécutif n° 91-60 du 23 février 1991, modifié et complété, déterminant l'organisation et les attributions des services extérieurs de l'administration fiscale:

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances;

Vu le décret exécutif n° 95-55 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu l'arrêté du 18 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 12 juillet 1998 fixant la consistance territoriale, l'organisation et les attributions des directions régionales et des directions de wilaya des impôts;

Arrête :

Article 1 er. — Il est créé dans les directions des impôts d'Alger centre, Sidi M'Hamed, Bir Mourad Raïs, El Harrach Chéraga et Rouiba relevant du Gouvernorat du Grand-Alger, des recettes des impôts dont la liste et la consistance territoriale figurent au tableau annexé au présent arrêté.

. Art. 2. — La recette des impôts chargée du recouvrement des impôts et taxes est dénommée "recette des impôts".

La recette des impôts chargée de la gestion financière de communes et secteurs sanitaires est dénommée :

- recette communale lorsqu'elle a la charge de la gestion d'une seule commune;
- recette intercommunale lorsqu'elle a la charge de la gestion de plusieurs communes;
- recette de secteur sanitaire lorsqu'elle assure la gestion d'un centre hospitalo-universitaire ou la consistance territoriale d'un secteur sanitaire.
- Art. 3. La délimitation des circonscriptions territoriales des recettes des impôts sera, en tant que de besoin, précisée par décision du directeur des impôts concerné.
- Art. 4. Les dispositions de l'arrêté du 26 Rajab 1416 correspondant au 19 décembre 1995 portant création et fixant la consistance territoriale des recettes des impôts dans les wilayas relevant de la direction régionale des impôts d'Alger sont abrogées.
- Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1419 correspondant au 9 septembre 1998.

Ali BRAHITI.

TABLEAU ANNEXE

RECETTES DES IMPOTS RELEVANT DES DIRECTIONS DES IMPOTS DU GOUVERNORAT DU GRAND ALGER

Direction des impôts d'Alger-Centre Recettes de recouvrement

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette des impôts d'Alger centre Larbi Ben M'Hidi	Commune d'Alger centre - Secteur Larbi Ben M'Hidi
Recette des impôts d'Alger centre Didouche Mourad	Commune d'Alger centre - Secteur Didouche Mourad
Recette des impôts d'Alger centre Krim Belkacem	Commune d'Alger centre - Secteur Krim Belkacem
Recette des impôts de Bab El Oued "Nord"	Commune de Bab El Oued - secteur nord
Recette des impôts de Oued Koriche	Commune de Oued Koriche "Bab El Oued sud"

Recettes de recouvrement (Suite)

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette des impôts de Raïs	Communes de Raïs
Hamidou	Hamidou Bologhine
Recette des impôts de la	Commune de la Casbah,
Casbah "Nord"	secteur nord et Amirauté
Recette des impôts de la Casbah "Sud"	Commune de la Casbah, secteur centre et Haute Casbah

Recettes de gestion

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette conseil urbain de coordination d'Alger	Conseil urbain de coordination d'Alger, bureau d'aide sociale d'Alger
Recette communale d'Alger Centre	Commune d'Alger Centre, Clinique centrale des brûlés
Recette communale de Bab El Oued	Commune de Bab El Oued
Recette communale d'Oued Koriche	Commune d'Oued Koriche
Recette communale de Raïs Hamidou	Commune de Raïs Hamidou
Recette communale de Bologhine	Commune de Bologhine, Secteur sanitaire de Bologhine - Foyer pour enfants assistés de Bologhine
Recette communale de Casbah	Commune de la Casbah
Recette du secteur sanitaire de Bab El Oued	Centre hospitalo- universitaire de Bab El Oued, Secteur sanitaire de Bab El Oued-hopital neuro chirurgical Aït Idir, hôpital d'El Kettar de Oued Koriche, centre médico-padagogique pour enfants inadaptés mentaux de Bab El Oued

Direction des impôts de Bir Mourad Raïs Recettes de recouvrement

	
Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette des impôts de Bir	Commune de Bir Mourad
Mourad Raïs	Raïs
Recette des impôts de	Communes de Birkhadem -
Birkhadem	Saoula
Recette des impôts d'Hydra	Commune d'Hydra
Recette des impôts d'El	Communes d'El Biar -
Biar	Malika Gaïd
Recette des impôts de Ben Aknoun	Commune de Ben Aknoun
Recette des impôts de Bouzaréah	Commune de Bouzaréah
Recette des impôts de Djasr	Commune de Djasr
Kassentina	Kassentina
Recette des impôts de	Commune de Béni-Messous
Béni-Messous	(Bouzaréah, Fougeroux)

Recettes de gestion

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette communale de Bir Mourad Raïs	Commune de Bir Mourad Raïs, secteur sanitaire de Bir Mourad Raïs
Recette communale d'Hydra	Commune d'Hydra, centre médico pédagogique pour enfants inadaptés mentaux d'Hydra, foyer pour enfants assistés
Recette communale de Birkhadem	Commune de Birkhadem, centre médico pédagogique pour enfants inadaptés mentaux de Birkhadem
Recette communale de Ben Aknoun	Commune de Ben Aknoun
Recette communale d'El Biar	Commune d'El Biar, secteur sanitaire de Birtraria

Recettes de gestion (suite)

4, 4 , 2	Maria Cara
Désignation et siège de la recette	Cónsistance territoriale et autres services gérés
Recette communale de Beni Messous	Commune de Beni Messous
Recette communale de Saoula	Commune de Saoula
Recette communale de Djasr Kassentina	Commune de Djasr Kassentina
Recette communale de Bouzaréah	Commune de Bouzaréah
Recette du secteur sanitaire de Beni Messous	Centre hospitalo- universitaire de Béni Messous

Direction des impôts d'El Harrach Recettes de recouvrement

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette des impôts d'El Harrach - 5 juillet	Commune d'El Harrach secteur 5 juillet
Recette des impôts de Boumati	Commune d'El Harrach secteur Boumati
Recette des impôts de Baraki	Commune de Baraki
Recette des impôts de Bachdjarah	Commune de Bachdjarah
Recette des impôts de Bourouba	Commune de Bourouba
Recette des impôts d'Oued Smar	Commune d'Oued Smar
Recette des impôts des Eucalyptus	Commune des Eucalyptus
Recette des impôts de Sidi Moussa	Commune de Sidi Moussa

Recettes de gestion

Receites de gestion	
Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette communale d'El Harrach	Commune d'El Harrach
Recette du secteur sanitaire d'El Harrach	Secteur sanitaire d'El Harrach, centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux d'El Harrach, école de jeunes sourds, hopital des urgences médico-chirurgicales "Zemirli"
Recette communale d'Oued Smar	Commune d'Oued Smar
Recette communale de Bachdjarah	Commune de Bachdjarah
Recette communale des Eucalyptus	Commune des Eucalyptus
Recette communale de Sidi Moussa	Commune de Sidi Moussa foyer pour personnes âgées ou handicapées de Sidi Moussa
Recette communale de Bourouba	Commune de Bourouba
Recette communale de Baraki	Commune de Baraki

Direction des impôts de Rouiba Recettes de recouvrement

Recettes de recouvrement	
Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette des impôts de Rouiba	Commune de Rouiba
Recette des impôts d'Aïn	Communes de Aïn Taya,
Taya	El Marsa, Bordj El Bahri
Recette des impôts de	Communes de Réghaïa,
Réghaïa	Haraoua
Recette des impôts de Bordj	Commune de Bordj El
El Kiffan	Kiffan
Recette des impôts de Dar	Communes de Dar El
El Beïda	Beïda, Bab Ezzouar
Recette des impôts d'El	Commune d'El
Mohammadia	Mohammadia

Recettes de gestion

the state of the s	e to the second of the second
Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette communale de Rouiba	Communes de : Rouiba, secteur sanitaire de Rouiba, centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux de Rouiba
Recette intercommunale d'Aïn Taya	Communes de : Aïn Taya, El Marsa, Bordj El Bahri, foyer pour enfants inadaptés mentaux, secteur sanitaire, foyer pour enfants assistés
Recette intercommunale de Réghaïa	Communes de : Réghaïa, Haroua
Recette communale de Bordj El Kiffan	Commune de Bordj El Kiffan, centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux de Bordj El Kiffan
Recette communale de Dar El Beïda	Commune de Dar El Beïda
Recette communale d'El Mohammadia	Commune d'El Mohammadia
Recette communale de Bab Ezzouar	Commune, de Bab Ezzouar, foyer pour personnes inadaptées ou âgées de Bab Ezzouar

Direction des impôts de Chéraga Recettes de recouvrement

Désignation	Consistance
et siège de la recette	territoriale
Recette des impôts de Zéralada	Commune de Zéralda
Recette des impôts de	Communes de : Draria -
Draria	Baba Hassen - El Achour
Recette des impôts de Chéraga	Commune de Chéraga
Recette des impôts de	Communes de : Douera -
Douera	Khraïssia

Recettes de recouvrement (suite)

Accettes de Teco	Similar State of Stat
Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette des impôts de Dely Brahim	Communes de : Dely Brahim - Ouled Fayet
Recette des impôts d'Ain Benian	Communes de : Ain Benian - Hammamet
Recette des impôts de Staoueli	Communes de : Staoueli - Souidania Mahelma - Rahmania
Recette des impôts de Birtouta	Communes de : Birtouta - Ouled Chebel - Tassala El Merdja
Recettes	le gestion
Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette communale de Zéralda	Commune de Zéralda centre de rééduction Azur plage secteur sanitaire de Zéralda
Recette intercommunale de Staoueli	Communes de : Staoueli - Souidania
Recette intercommunale de Mehalma	Communes de : Mahelma Rahmania
Recette communale de Hammamet	Commune de Hammamet
Recette communale de Dely Brahim	Commune de Dely Brahim-foyer pour personnes handicapées ou âgées de Dely Brahim, centre nationa de médecine du sport de Ben Aknoun
Recette intercommunale de Birtouta	Communes de : Birtouta Tassala El Merdja Ouled Chebel
Recette communale d'Aïr Benian	Commune d'Aïn Benian
Recette communale d'Ouler Fayet	d Commune d'Ouled Fayet hopital de rééducation de Tixraïne, école de jeunes aveugles d'E Achour

Recettes de gestion (suite)

Consistance territoriale et autres services gérés
Communes de : Draria Baba Hassen, El Achou
Communes de : Douera Khraïssia
Commune de Chéraga Hopital psychiatrique de Chéraga
Secteur sanitaire de Douera, centre médice pédagogique Salin Salima

Direction des impôts de Sidi M'Hamed Recettes de recouvrement

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette des impôts de Sidi M'Hamed	Commune de Sidi M'Hamed
Recette des impôts de Hamma El Annassers	Commune de Hamma El Annassers
Recette des impôts d'El Madania	Commune d'El Madania
Recette des impôts de Kouba	Commune de Kouba
Recette des impôts d'El Mouradia	Commune d'El Mouradia
Recette des impôts d'Hussein Dey	Communes de : Hussein Dey - El Magharia

Recettes de gestion

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale
Recette communale de Sidi M'Hamed	Commune de Sidi M'Hamed
Recette communale de Kouba	Commune de Kouba secteur sanitaire de Kouba
Recette communale de Hamma El Annassers	Commune de Hamma El Annassers

Recettes de gestion (suite)

Désignation et siège de la recette	Consistance territoriale et autres services gérés
Recette communale d'El Madania	Commune d'El Madania - Centre pour enfants inadaptés d'El Madania
Recette du secteur sanitaire de Sidi M'Hamed	CHU Mustapha - secteur sanitaire de Sidi M'Hamed, centre Pierre et Marie Curie, école des jeunes sourds d'Alger, foyer pour enfants assistés d'Alger
Recette communale d'El Mouradia	Commune d'El Mouradia
Recette communale d'Hussein Dey	Commune d'Hussein Dey
Recette du secteur sanitaire d'Hussein Dey	CHU d'Alger Est-secteur sanitaire d'Hussein Dey, hôpital psychiatrique Drid Hocine, école de formation para-médicale d'Hussein Dey
Recette communale d'El Magharia	Commune d'El Magharia

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

Arrêté du 15 Joumada El Oula 1419 correspondant au 6 septembre 1998 portant approbation de la construction d'un ouvrage gazier.

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu la loi n° 85-07 du 6 août 1985 relative à la production, au transport, à la distribution d'énergie électrique et à la distribution publique du gaz, notamment son article 8;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 90-411 du 22 décembre 1990 relatif aux procédures applicables en matière de réalisation, de déplacement des ouvrages d'énergie électrique et gazière et au contrôle, notamment son article 13;

Vu le décret exécutif n° 91-475 du 14 décembre 1991 portant transformation de la nature juridique de la société nationale d'électricité et du gaz (Sonelgaz) en établissement public à caractère industriel et commercial;

Vu le décret exécutif n° 95-280 du 22 Rabie Ethani 1416 correspondant au 17 septembre 1995 portant statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Sonelgaz";

Vu le décret exécutif n° 96-214 du 28 Moharram 1417 correspondant au 15 juin 1996 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines;

Vu la demande de l'établissement public Sonelgaz du 2 juin 1998;

Vu les rapports et observations des services et organismes concernés;

Arrête:

Article 1er. — Est approuvée, conformément aux dispositions de l'article 13 du décret exécutif n° 90-411 du 22 décembre 1990, susvisé, la construction de l'ouvrage gazier suivant :

— Canalisation HP (70 Bars) d'un diamètre de 8" (pouces) et d'une longueur de 33 Km reliant au PK 32,900 l'antenne 10" (pouces) Guelma – Souk Ahras au futur poste de détente situé au nord de la ville de Oued Zenati, wilaya de Guelma.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Journada El Oula 1419 correspondant au 6 septembre 1998.

Youcef YOUSFI.

Arrêté du 15 Joumada Ethania 1419 correspondant au 5 octobre 1998 portant approbation de la construction d'un ouvrage électrique.

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu la loi n° 85-07 du 6 août 1985 relative à la production, au transport, à la distribution d'énergie électrique et à la distribution publique du gaz, notamment son article 8;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 90-411 du 22 décembre 1990 relatif aux procédures applicables en matière de réalisation, de déplacement des ouvrages d'énergie électrique et gazière et au contrôle, notamment son article 13:

Vu le décret exécutif n° 91-475 du 14 décembre 1991 portant transformation de la nature juridique de la société nationale d'électricité et du gaz (Sonelgaz) en établissement public à caractère industriel et commercial;

Vu le décret exécutif n° 95-280 du 22 Rabie Ethani 1416 correspondant au 17 septembre 1995 portant statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Sonelgaz";

Vu le décret exécutif n° 96-214 du 28 Moharram 1417 correspondant au 15 juin 1996 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines;

Vu les demandes de l'établissement public Sonelgaz du 4 avril 1994 et du 29 juin 1998;

Vu les rapports et observations des services et organismes concernés;

Arrête:

Article 1er. — Est approuvée, conformément aux dispositions de l'article 13 du décret exécutif n° 90-411 du 22 décembre 1990 susvisé, la construction de l'ouvrage électrique suivant :

— Ligne électrique souterraine 60 Kv Bab Ezzouar – Aéroport Houari Boumediène (Gouvernorat du Grand-Alger.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Journada Ethania 1419 correspondant au 5 octobre 1998.

Youcef YOUSFI.